POINT CSE

Suite à l'instance C$E extraordinaire du 14 mai 2020

1-« Gestion de reprise d'activité dé confinement »

L'ordre du jour du CSE extraordinaire comportait un seul point à savoir information et consultation sur le dossier « Gestion de reprise d'activité post confinement »

Même si le dossier de gestion de reprise d'activité post confinement présenté par la Direction est étayé et comporte de nombreux protocoles sanitaires, le SNU émet les réserves et désaccords suivants :

Sur l'aspect RH, de nombreuses questions restent sans réponse, en particulier sur les motifs d'absence à compter du 1er juin. Cette absence d'anticipation et de communication ne manquera pas de mettre les agents en grande difficulté, comme cela a été le cas avec la gestion des ABAP à partir du 30 avril puis du 4 mai (basculement des collègues en garde d'enfant et/ou en arrêt personne fragile en ABAP). Nous continuons à exiger le maintien des droits à congés/RTT, ainsi que le maintien des collègues qui ne pourraient pas revenir sur site en absence payée par l'employeur au-delà du 30 mai.

A aucun moment, la règle de calcul permettant de fixer un nombre maximum de présents (agents et usagers) au même moment dans un bâtiment n'a été abordée et présentée clairement. Les documents transmis pour l'information du CSE laissent à penser que ce nombre maximum sera trop élevé et laissera la possibilité de faire venir en agence bien trop de personnes et trop rapidement, mettant ainsi en péril la sécurité sanitaire de tous.

La Direction a fait le choix du retour sur site des ESI (en entretien physique) à partir du 1er juin prochain. Ce choix est incompréhensible et ne pourra qu'augmenter le flux (agents et DE) car il est évident que la montée en puissance du chômage aura un impact important sur cette activité. Durant cette crise sanitaire, pourquoi ne pas avoir maintenu les ESI comme activité télétravaillable au même titre que l'activité GPF ?

Les décisions prises par la direction vont clairement mettre les collègues et les usagers en risque sanitaire : les protections sont insuffisantes en nombre (visières « collectives », port du masque non obligatoire pour les usagers,…). La direction va même jusqu'à obliger les agents à recevoir des DE qui se diraient atteints par le Covid-19, alors que depuis des années, la consigne de la direction est de renvoyer le maximum de DE vers les services dématérialisés. Nous contestons fermement cette décision qui met en danger les salariés et les usagers présents. Nous exigeons le port du masque obligatoire pour toutes et tous, agents et usagers. Pour ce faire, la direction doit fournir le matériel en conséquence.

La communication de Pôle emploi a été bien maladroite. **En effet, la presse nationale et régionale fait état en gros titres de la réouverture des agences le lundi 18 mai.** Nous craignons que le nombre de DE présents sur site et demandant un accès aux locaux soit impossible à gérer d'un point de vue sanitaire et organisationnel. Pourquoi la Direction ne détermine-t-elle pas précisément ce qu'est une situation d'urgence permettant à un demandeur d'emploi de venir sans rendez-vous ? De même, comment aider un demandeur d'emploi à distance sur les PILA (e-bornes), en particulier pour les plus éloignés du numérique ?

Contact : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr - 04.91.43.43.22

Il est à noter qu'avec cette crise, la direction s'est souvenue que notre établissement était un service public, avec des « usagers ». Pour le SNU, le service public ne consiste pas à ouvrir les portes des agences coûte que coûte pour faire plaisir au gouvernement, mais de le faire en toute sécurité pour les agents et les usagers. L'organisation actuelle doit être maintenue tant que la sécurité sanitaire n'est pas rétablie. Après avoir annoncé qu'il y aurait une dotation supplémentaire de masques la direction nous informe que ce volant n'existe pas et que nous sommes dans l'obligation de recevoir tous les usagers pourvus de masque ou pas.

Sur la possibilité de transmission du virus sur la climatisation, personne ne semble avoir un avis tranché sur la question tout en conseillant là où c'est possible d'aérer plusieurs fois par jour.

Enfin, la Direction n'a pas transmis aux membres du CSE ni à ceux de la CSSCT les documents uniques, les plans de circulation et les plans d'occupation des espaces de chaque site avant la séance de consultation. Malgré nos multiples demandes, la direction a ainsi empêché la CSSCT d'assurer ses prérogatives de préparation des travaux du CSE. L'étude de ces documents, qui est bien du ressort des établissements régionaux, impactera les conditions de travail des agents et doit donc impérativement être soumis à l'avis des membres du CSE. Dans ce cadre, comment pouvons-nous évaluer la pertinence du GO/NO GO de chaque site ? Nous regrettons les délais précipités du dialogue social qui ont entrainé de nombreuses difficultés, les CSE étant informés puis consultés avant le CSE Central.

De fait lundi 18 mai nous sommes tous cobayes dans un laboratoire, et nous serons vigilants pour intervenir syndicalement partout où la gestion va poser des problèmes que la note DG n'anticipe pas. Le SNU PACA est pour la réception du public avec un environnement sécurisé, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Nous aurions pu reprendre le premier juin dans de meilleures conditions et un peu plus de temps qu'une semaine pour s'organiser dans un contexte d'augmentation du chômage.

Pour toutes ces raisons, la délégation **SNU PACA** au CSE vote **CONTRE** le projet de gestion de reprise d'activité post confinement présenté lors du CSE de ce jour.

L'établissement est loin d'avoir convaincu au vu du résultat du vote :

Contre : 12 Abstention : 9 Ne participe pas au vote : 5

A partir de lundi 18 mai l'établissement prendra ses responsabilités !

A bientôt pour un nouveau « POINT IRP » avec le SNU !

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions… par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr , afin que nous puissions porter votre voix

pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :

Fabienne Touzé,Sebastien Demaries, Olivier Peyron,Robert Chuzel, Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri ,Gerald Cornillad et

Eric Almagro Représentant Syndical.